

## SERVICE DU PROTOCOLE ET DE LA LIAISON DGACM

Salle S-

: +1 (212) 963-7181 (Inscr

: [unprotocol@un.org](mailto:unprotocol@un.org)

### eRegistration Foire aux questions

#### 1. À quoi sert le système eRegistration ?

Le système d'enregistrement en ligne eRegistration permet aux agent(e)s compétent(e)s des missions permanentes, des missions d'observation et des organisations accréditées de procéder à l'enregistrement et aux demandes de cartes d'identité ONU pour les membres de délégations officielles (délégations d'États Membres ou d'États observateurs, d'organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Assemblée générale, d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations apparentées) qui doivent assister **en personne** à des réunions ou des conférences au Siège de l'ONU à New York ou à certaines conférences internationales de l'Organisation à l'étranger. De plus amples renseignements sur le système **eRegistration** sont disponibles sur le site Web du Service du protocole et de la liaison, à la page suivante : <https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>.

#### 2. Comment accéder au système eRegistration ?

Le système **eRegistration** est accessible via le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>) ; cliquez sur l'onglet « **Protocol** », puis sélectionnez « **Registration to meetings and conferences** » dans le menu déroulant.

#### 3. Les membres des délégations qui participent à des réunions virtuelles doivent-ils s'enregistrer au moyen de eRegistration ?

Non. Les délégations participant à des réunions virtuelles n'ont pas besoin de s'enregistrer.

5. **Quels types de cartes et de badges peuvent être demandés au moyen d eRegistration et qui traite les demandes ?**

- a) Le **Service du protocole et de la liaison** du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DGACM) traite les demandes suivantes :

**Cartes d accès « dignitaire » VVIP, de couleur blanche, sans photo**, délivrées aux personnes suivantes :

Chefs d'État ou de gouvernement, vice-président(e)s et princes héritiers et princesses héritières, ainsi que leurs conjoint(e)s [**groupe VVIP**]

**Cartes d accès « dignitaire » VIP, de couleur blanche, avec photo**, délivrées aux personnes suivantes :

Vice-premier(ère)s ministres, ministres, président(e)s de parlement, dirigeant(e)s d'organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Assemblée générale, dirigeant(e)s d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées, ainsi que leurs conjoint(e)s [**groupe VIP**]

**Cartes d identité ONU, de couleur bleue**, délivrées aux personnes suivantes :

Représentant(e)s officiel(le)s [membres des délégations officielles, y compris le personnel d'appui et les interprètes indépendant(e)s ou locaux(ales)] d'États Membres ou d'États observateurs, d'organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Assemblée générale, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées qui doivent assister, au Siège, à des réunions officielles de l'ONU visées à la question 6 ci-après. [La présente disposition ne s'applique pas aux chauffeur(euse)s temporaires et aux chauffeur(euse)s de véhicules privés.]

- b) Le **Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias** du Département de la communication globale (DGC) traite les demandes de **badges pour les membres de la presse et des médias** (photographes et photographes officiels, vidéastes et vidéastes officiels, journalistes et personnel de la radio, de la télévision, du cinéma, des agences de presse et des médias en ligne). De plus amples informations sur ces accréditations sont disponibles à la page suivante : <https://www.un.org/fr/media/accreditation/accreditation.shtml>.

- c)

- c) Réunions et séances du Conseil de sécurité
- d) Réunions ou conférences de haut niveau organisées, au Siège de l'ONU à New York ou à l'étranger, par le Secrétaire général ou par la présidence de l'Assemblée générale
- e) Réunions bilatérales entre des haut(e)s responsables de l'ONU [Secrétaire général(e), Président(e) de l'Assemblée générale, Vice-Secrétaire général(e), Secrétaires généraux(ales) adjoint(e)s et Sous-Secrétaires généraux(ales)] et des haut(e)s représentant(e)s des États (groupes VVIP et VIP, dont les

**10. Quelle est la procédure d'enregistrement pour les organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Assemblée générale qui n'ont pas de bureau à New York ?**

Pour les organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Assemblée générale et déjà inscrites dans le système eRegistration, la procédure est la même que celle visée à la question 9 ci-dessus pour les missions permanentes. Toutefois, des documents supplémentaires sont nécessaires : une lettre (portant le sceau et la signature du (de la) chef de l'organisation) présentant la liste des membres de la délégation officielle doit être téléchargée dans le système eRegistration (voir question 17).

Pour les organisations intergouvernementales qui n'ont pas de bureau à New York et qui ne sont pas non plus inscrites dans le système eRegistration, veuillez vous reporter au document « eRegistration











**29. Quand et où retirer les cartes d identité ONU et les cartes d accès « dignitaire » VVIP/VIP et quelles pièces faut-il fournir ?**

Les **cartes d identité ONU** sont délivrées par le Groupe des cartes d'accès et d'identité, situé au 320 East 45th S



